



Assemblée générale

Soixante et onzième session

97^e séance plénière

Lundi 11 septembre 2017, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Thomson (Fidji)

*En l'absence du Président, M^{me} Young (Belize),
Vice-Présidente, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 12 de l'ordre du jour (suite)

2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique

Projet de résolution (A/71/L.89)

La Présidente par intérim (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant du Swaziland, qui va présenter le projet de résolution A/71/L.89.

M. Masuku (Swaziland) (parle en anglais) : C'est un honneur que de présenter, au nom du Groupe des États d'Afrique et en notre qualité de Président en exercice de l'Alliance des dirigeants africains contre le paludisme, le projet de résolution A/71/L.89, intitulé « Consolider les acquis et intensifier l'action menée pour lutter contre le paludisme et l'éliminer dans les pays en développement, particulièrement en Afrique, à l'horizon 2030 ».

Ces dernières années, le monde a connu des progrès considérables en matière de lutte contre le paludisme, notamment la baisse du taux de mortalité lié à cette maladie, estimée à 60 % tous groupes d'âge confondus et à 65 % pour les enfants de moins de 5 ans, soit 6,2 millions de vies sauvées. Rien qu'en Afrique, où le fardeau du paludisme est le plus lourd, nous

avons constaté une diminution de 42 % du nombre de cas de paludisme et de 66 % du taux de mortalité due à cette maladie.

Malgré ces progrès remarquables, plus de 200 millions de cas de paludisme et plus de 300 000 décès dus à cette maladie sont recensés chaque année dans le monde. En outre, la résistance aux médicaments et aux insecticides fait désormais peser une nouvelle menace sur les progrès récents. Si nous voulons mettre fin à ce terrible fléau, il faut intensifier nos efforts mondiaux pour éradiquer la maladie une fois pour toutes.

Dans le but d'éliminer le paludisme d'ici à 2030, il faut remédier aux faiblesses des systèmes de santé, [accroître le financement national et international, et trouver une solution à la résistance aux insecticides. Les pays africains et leurs partenaires ont mobilisé des centaines de millions de dollars pour élargir la portée des mesures visant à faire reculer le paludisme, y compris des moustiquaires imprégnées d'insecticides de longue durée, la pulvérisation intradomiciliaire d'insecticide à effet rémanent à l'intérieur, des tests de dépistage rapide et des polythérapies à base d'artémisinine.

On ne soulignera jamais assez l'importance de ce projet de résolution. Il représente un cri de ralliement lancé aux principaux partenaires, tels la Banque africaine de développement, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, la Banque mondiale, le Ministère du développement international du Royaume-Uni et l'Initiative présidentielle (des États-Unis) pour lutter contre le paludisme, dans le

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

17-28098(F)



Document adapté

Merci de recycler



but de garantir l'élaboration de plans de financement durables et une gestion financière de qualité, comprenant l'établissement d'un ordre de priorité et la responsabilité en matière de résultats.

Le projet de résolution conserve les dispositions du texte de l'an dernier (voir résolution 70/300), auxquelles s'ajoutent certaines mises à jour techniques et les faits nouveaux dans le domaine. Il salue notamment la création des Centres africains de prévention et de contrôle des maladies, qui permettront à la région africaine de disposer de capacités ô combien nécessaires en consolidant les systèmes de surveillance, et d'intervenir face aux urgences sanitaires. En outre, le projet de résolution comporte des données du *Rapport sur le paludisme dans le monde 2016*.

Nos remerciements vont à tous les partenaires qui ont pris part aux consultations et à tous ceux qui se sont portés coauteurs de ce projet de résolution. Comme les années précédentes, nous espérons que l'Assemblée générale adoptera de nouveau ce projet de résolution, par consensus.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/71/L.89.

Avant de donner la parole pour les explications de position, je rappelle que celles-ci sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M^{me} Phipps (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Le paludisme a dévasté la santé de millions de personnes partout dans le monde en développement et entraîné des conséquences économiques désastreuses, qui ont sapé les efforts déployés par les pays pour fournir à leurs populations l'accès aux soins de santé. Le Gouvernement des États-Unis demeure fermement déterminé à mettre fin au fléau du paludisme. Depuis plus d'une décennie, il a été la principale source de soutien bilatéral par le biais de l'Initiative présidentielle pour lutter contre le paludisme, et est le plus gros contributeur au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

L'Initiative présidentielle est une initiative du Gouvernement des États-Unis, créée en 2005, qui vise à réduire de moitié la mortalité liée au paludisme dans les pays les plus touchés de l'Afrique subsaharienne grâce à une intensification rapide de quatre mesures de prévention et de traitement du paludisme qui se sont avérées très efficaces : les moustiquaires imprégnées,

les pulvérisations intradomiciliaires d'insecticide à effet rémanent, les diagnostics précis et le traitement rapide au moyen de combinaisons thérapeutiques à base d'artémisinine, et le traitement préventif intermittent des femmes enceintes. L'Initiative est actuellement présente dans 19 pays d'Afrique subsaharienne, où le bilan humain du paludisme est le plus lourd, ainsi que dans la sous-région du bassin du Mékong, où la résistance aux médicaments les plus efficaces de traitement du paludisme est déjà malheureusement une réalité.

La stratégie de l'Initiative pour la période 2015-2020 tient compte des progrès accomplis au cours de la dernière décennie et des nouveaux défis qui se sont fait jour. À ce titre, l'un des principaux objectifs de l'aide étrangère des États-Unis est de travailler avec les pays et les partenaires appuyés par l'Initiative afin de réduire plus encore le nombre de décès dus au paludisme, d'abaisser sensiblement les taux de morbidité liée au paludisme et de mettre fin à l'extrême pauvreté. Comme il est reconnu dans le trente-et-unième alinéa du préambule du projet de résolution A/71/L.89,

« l'expansion des interventions de lutte contre le paludisme peut servir de point de départ au renforcement des systèmes de prestations sanitaires, notamment les services de santé maternelle et infantile et les services de laboratoire, ainsi qu'à l'élaboration de systèmes d'information sanitaire et de surveillance épidémiologique plus solides ».

Cela est également conforme aux objectifs énoncés dans le plan *Action et investissement pour vaincre le paludisme 2016-2030 – pour un monde sans paludisme* du Partenariat Faire reculer le paludisme et la Stratégie technique mondiale de lutte contre le paludisme 2016-2030 de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

L'émergence et la propagation potentielle du paludisme résistant aux multithérapies et de vecteurs du paludisme résistants aux insecticides constituent une menace pour la sécurité sanitaire mondiale qui nécessite une action immédiate. Il y a lieu notamment de renforcer les capacités en matière d'utilisation efficace des médicaments et insecticides existants, ainsi que les partenariats public-privé et l'innovation afin de mettre au point la prochaine génération de médicaments antipaludiques et d'insecticides, ainsi que d'autres approches de contrôle des vecteurs.

Si nous voulons atteindre les objectifs intermédiaires fixés pour 2020 dans Stratégie de l'OMS, il faudra tripler le niveau de dépense actuel pour le porter à un total de 6,4 milliards de dollars par an. Les États-Unis demeurent résolus à aider les pays à atteindre ces objectifs tant bilatéralement par le biais de l'Initiative présidentielle que multilatéralement au travers du Fonds mondial, mais des financements supplémentaires considérables seront nécessaires, ce qui exigera une importante mobilisation de ressources aux plans national et international. Nous encourageons les pays concernés à accroître leurs engagements financiers ainsi que les ressources humaines allouées au secteur de la santé en général et aux activités de lutte contre le paludisme en particulier.

Les États-Unis partagent nombre des objectifs énoncés dans le projet de résolution et se sont donc joints au consensus sur son adoption. Le Gouvernement des États-Unis partage l'aspiration d'un plus grand accès aux soins de santé, et nous pensons que pour y parvenir, les pays doivent réduire les coûts et élargir les choix de soins de santé. Nous saluons les efforts visant à encourager l'accès à la santé universelle, mais, conformément aux résolutions précédentes de l'ONU, nous comprenons que chaque pays doit mettre en place un système tenant compte de ses priorités et de son contexte culturel, économique, politique et structurel. Nous reconnaissons que le secteur privé est la pierre angulaire d'un grand nombre de systèmes de santé de par le monde, en particulier dans le domaine de l'innovation et que, par conséquent, nos efforts pour améliorer l'accès ne doivent pas passer principalement par des solutions ou des mandats centrés sur les gouvernements. La couverture sanitaire universelle, comme il est indiqué dans le projet de résolution, est souvent interprétée comme appuyant des solutions et des mandats centrés sur les gouvernements, ce avec quoi les États-Unis ne sont pas d'accord.

En ce qui concerne le droit à la santé évoqué au paragraphe 21 du projet de résolution, à la lumière de l'article 2.1 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, les États-Unis interprètent toute référence aux obligations faites aux États comme applicable uniquement dans la mesure où les États ont contracté ces obligations. Nous faisons observer que les pays ont un large éventail de choix politiques et disposent de toute une série de mesures pouvant leur permettre de promouvoir l'exercice progressif du droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible. Par conséquent, nous

pensons que ces résolutions ne doivent pas essayer de définir le contenu même de ce droit.

Enfin, comme nous l'avons dit dans le passé et continuons de le faire, il n'est pas approprié qu'un document de l'ONU évoque les travaux en cours ou à venir de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ou sape le mandat et les processus indépendants de cette organisation, qui est une institution indépendante dont la composition, le mandat et le règlement intérieur sont différents de ceux de l'ONU. Mentionner l'amendement à l'article 31 de l'Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, comme le fait le paragraphe 33 du projet de résolution, n'est pas une bonne chose, et il est inapproprié que l'ONU demande aux membres de l'OMC de se prononcer sur cette question. Par conséquent, les États-Unis doivent se dissocier du paragraphe 33, et l'inclusion de ce libellé ici ne doit pas servir de base pour des négociations futures.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/71/L.89, intitulé « Consolider les acquis et intensifier l'action menée pour lutter contre le paludisme et l'éliminer dans les pays en développement, particulièrement en Afrique, à l'horizon 2030 ».

Je donne maintenant la parole à la représentante du Secrétariat.

M^{me} de Miranda (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais annoncer que, depuis le dépôt du projet de résolution, outre les délégations énumérées dans le document A/71/L.89, les pays suivants se sont également portés coauteurs du projet de résolution : Australie, Autriche, Brésil, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Djibouti, Équateur, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Grèce, Guyana, Haïti, Inde, Indonésie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Lettonie, Lituanie, Maldives, Malte, Monaco, Norvège, Ouganda, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Suisse, Thaïlande et Viet Nam.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/71/L.89?

Le projet de résolution A/71/L.89 est adopté (résolution 71/325).

La Présidente par intérim (parle en anglais) :
Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 12 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 13 de l'ordre du jour (suite)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Projet de résolution (A/71/L.88)

La Présidente par intérim (parle en anglais) :
L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur la projet de résolution publié sous la cote A/71/L.88.

Je donne la parole au représentant du Gabon, qui va présenter le projet de résolution A.71/L.88.

M. Biang (Gabon) : L'examen du projet de résolution A/71/L.88, consacré à la lutte contre le trafic des espèces sauvages, est une opportunité sublime pour le Gabon et l'Allemagne, coauteurs du texte, d'aborder et de sensibiliser la communauté internationale sur une question cruciale, non seulement pour la préservation de la faune mais également pour la stabilité de nombreux États.

Le braconnage est aujourd'hui le quatrième trafic le plus dangereux au monde après le trafic des stupéfiants, la contrefaçon et le trafic des êtres humains. Il génère près de 20 milliards de dollars par an et l'argent généré contribue, entre autres choses, à alimenter des groupes extrémistes et des groupes rebelles armés qui déstabilisent de nombreux États, notamment en Afrique.

Dans mon pays le Gabon, le braconnage a causé en 10 ans la perte de près de 25 000 éléphants, ce qui représente près de 80 % de la population de pachydermes. Par ailleurs, de nombreuses études établissent aujourd'hui que la sous-région d'Afrique centrale est l'épicentre de l'approvisionnement en ivoire sur de nombreux marchés dans le monde.

Ce constat peu reluisant et alarmant fonde notre engagement en faveur de la lutte contre le braconnage. Il nous a conduit, depuis juillet 2015, à être au centre du plaidoyer international contre le trafic des espèces sauvages.

Depuis lors, des progrès significatifs ont pu être enregistrés, notamment le renforcement des législations dans plusieurs États, avec des dispositions plus contraignantes et des mesures politiques audacieuses, aussi bien au niveau des États d'origine, au niveau des États de transit qu'au niveau des États de destination. Toutefois, beaucoup reste à faire dans la mesure où les réseaux de braconniers sont de mieux en mieux organisés et de mieux en mieux équipés et continuent d'alimenter non seulement les seigneurs de la guerre mais également de nébuleuses extrémistes aussi dangereuses qu'incontrôlables, dans plusieurs régions. Ainsi, le braconnage ne constitue plus seulement une prédation illicite contre la faune et la biodiversité mais elle devient de plus en plus une menace transnationale contre l'espèce humaine.

Face à l'ampleur de la menace, il est évident qu'aucune nation ne peut surmonter ce phénomène toute seule. Il est important de mener une action concertée qui intègre l'ensemble de la communauté internationale. C'est l'essence des actions lancées par le Gabon et par l'Allemagne, et qui ont été endossées par le Groupe d'amis.

Dans l'élan de l'engagement du Gabon, le Président Ali Bongo Ondimba a fait de la lutte contre le braconnage un axe majeur de son agenda politique. L'augmentation des financements, la formation des éco-gardes, la mise en place d'une force d'intervention rapide dans les parcs nationaux et la signature de nombreux partenariats bilatéraux et multilatéraux constituent le reflet de la ferme volonté du Gabon de lutter contre le braconnage.

Ce projet de résolution, qui est parrainé par de nombreux États provenant de régions géographiques diverses, offre l'occasion de renforcer la mutualisation de nos actions et mettre en place un mécanisme global qui prenne en compte toutes les dimensions de ce phénomène. Le projet de résolution A/71/L.88, que nous allons adopterons aujourd'hui, je l'espère, souligne entre autres, la nécessité pour les États Membres de prendre des mesures décisives afin de prévenir, combattre et mettre un terme au trafic des espèces aussi bien dans les pays demandeurs que dans les pays fournisseurs.

Les États Membres sont par ailleurs invités à établir et à renforcer les partenariats existants en vue de consolider l'appui en faveur des communautés locales à l'échelle nationale, régionale et internationale pour la conservation et la gestion durable de la vie sauvage.

En définitive, qu'il me soit permis de saluer l'engagement du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, qui ne ménage aucun effort pour soutenir ce noble combat contre le braconnage et le trafic des espèces sauvages. Je voudrais également louer les efforts inlassables du Groupe d'amis. J'associe à ces remerciements tous les États qui ont accepté de parrainer ce projet de résolution, l'ensemble des délégations ainsi que les institutions spécialisées et les organismes compétents des Nations Unies pour leur apport et leur contribution.

Pour terminer, je voudrais souligner l'importance des jeunes, qui seront les réels légataires de ce combat que nous menons aujourd'hui en leur nom et pour les générations futures. Sur cette note, je voudrais espérer que l'Assemblée générale va adopter ce projet de résolution par consensus.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/71/L.88, intitulé « Lutte contre le trafic des espèces sauvages ».

Je donne maintenant la parole à la représentante du Secrétariat.

Mme de Miranda (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je tiens à signaler que, depuis le dépôt du projet de résolution A/71/L.88, en plus des pays énumérés dans le document, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Albanie, Autriche, Bangladesh, Brésil, Canada, Congo, Côte d'Ivoire, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Gabon, Grèce, Guinée équatoriale, Inde, Indonésie, Irlande, Italie, Lettonie, Madagascar, Malaisie, Maroc, Mexique, Monaco, Mongolie, Myanmar, Pérou, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Saint-Marin, Slovénie, Sri Lanka, Tchèque et Thaïlande.

Depuis la publication du document, les pays suivants ont indiqué qu'ils entendaient se porter coauteurs du projet de résolution : Antigua-et-Barbuda, Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cameroun, Fédération de Russie, Haïti, Mauritanie, Namibie, Népal, Niger, Norvège, Pologne, Ouganda et Ukraine.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution A/71/L.88?

Le projet de résolution A/71/L.88 est adopté (résolution 71/326).

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne, qui souhaite faire une déclaration après l'adoption de la résolution.

M. Schulz (Allemagne) (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de m'adresser à l'Assemblée générale aujourd'hui à l'occasion de l'adoption de la résolution 71/326, la troisième résolution de l'ONU sur la lutte contre le trafic des espèces sauvages.

Je tiens en premier lieu à remercier l'Ambassadeur Michel Xavier Biang, du Gabon, notre collègue coprésident du Groupe d'amis pour lutter contre le braconnage et le commerce illégal des espèces sauvages, de son excellente coopération tout au long de ce processus. Je tiens également à remercier tous les membres du Groupe d'amis et tous les autres acteurs qui ont fourni un appui de leur ferme attachement à cette importante question et de leur participation constructive à la préparation de cette résolution.

La première résolution de l'Assemblée générale sur la lutte contre le trafic des espèces sauvages - la résolution 69/314 du 30 juillet 2015 - a marqué un jalon et signalé que la communauté internationale ne tolérera pas l'extinction d'espèces entières. Depuis, nous avons non seulement considérablement sensibilisé l'opinion mondiale, mais nous avons également progressé dans de nombreux domaines, notamment la protection des ressources et les saisies le long des principales voies commerciales illicites sur le terrain.

Néanmoins, le braconnage et le trafic des espèces sauvages continuent de causer des dégâts irréversibles à la biodiversité et menacent le développement économique local. Il était donc important de revoir cette question afin d'intensifier nos efforts, en particulier dans les domaines identifiés conjointement comme exigeant davantage d'attention de la part de la communauté internationale durant les délibérations qui se sont tenues à l'occasion de la Journée mondiale de la vie sauvage au printemps dernier. Je vais brièvement souligner trois points.

Premièrement, le lien entre la corruption et le commerce illicite des espèces sauvages s'est avéré un

problème majeur au cours des dernières années. La corruption est un facteur habilitant important pour le commerce illicite des espèces sauvages dans les aires de répartition et les pays de transit et de destination. En outre, la corruption permet aux marchés noirs de se développer et aux produits illicites de se mélanger aux produits licites. Nous estimons que cette troisième résolution souligne ce lien et permettra de renforcer les efforts de la communauté internationale en matière de lutte contre la corruption. Par ailleurs, l'Allemagne est profondément reconnaissante de l'appréciation exprimée à l'égard des travaux du Groupe des Vingt, sous les présidences allemande et chinoise, relatifs à l'élaboration des Principes de haut niveau sur la lutte contre la corruption liée au commerce illicite d'espèces sauvages.

Deuxièmement, nous estimons que la reconnaissance du rôle croissant de la cybercriminalité dans la facilitation du commerce illicite des espèces sauvages et l'appel à mettre au point des stratégies novatrices pour lutter contre ce phénomène sont des exemples de la nouvelle approche prospective nécessaire pour lutter contre les problèmes actuels et futurs.

Troisièmement, la résolution renforce considérablement les aspects du développement durable des communautés locales dans les aires de répartition et promeut la création de modes de subsistance durables et légaux pour les membres de ces communautés. Du fait de leur proximité, les communautés locales sont bien placées pour participer à la recherche de solutions durables. Leurs droits et responsabilités en matière de gestion des espèces sauvages doivent être renforcés et des débouchés économiques doivent leur être proposés afin de réaliser la stabilité et de renforcer leur résilience. Nous estimons que cette troisième résolution s'oriente dans cette direction.

Je suis fier de dire que l'Allemagne appuie et continuera d'appuyer activement la lutte contre le trafic des espèces sauvages. Nous nous sommes déjà engagés à verser 624 millions d'euros à des projets de lutte contre le braconnage et le commerce illicite des espèces sauvages, dont 243 millions à l'appui de mesures spécifiques de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages. Nous sommes cependant conscients qu'aucun pays ne peut gagner cette bataille à lui seul. Il est crucial que toutes les parties, y compris les donateurs, continuent de collaborer étroitement. Il est donc extrêmement important que cette résolution encourage vivement la coordination entre les donateurs en vue de maximiser

collectivement l'efficacité des investissements et de nouer des liens avec de nouveaux partenaires.

D'autre part, pour que notre lutte commune contre le trafic des espèces sauvages soit couronnée de succès, il est crucial, en tant qu'États Membres de l'ONU, que nous continuions de coopérer étroitement. J'estime que les efforts qui ont mené à la résolution adoptée par consensus aujourd'hui constituent un parfait exemple de l'esprit qui habite tous les États Membres et les groupes régionaux. Je tiens à remercier sincèrement tous nos collègues de leur coopération.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 13 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 115 de l'ordre du jour (*suite*)

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

h) Nomination de membres du Corps commun d'inspection

Note du Président de l'Assemblée générale (A/71/1018)

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Comme indiqué dans le document A/71/1018, l'Assemblée générale est tenue, au cours de la session en cours, de nommer un membre du Corps commun d'inspection afin de pourvoir le poste vacant depuis la démission de Rajab Sukayri, de la Jordanie, pour un mandat qui prendra effet le 1^{er} janvier 2018 et prendra fin le 31 décembre 2019.

Selon les procédures décrites au paragraphe 1 de l'article 3 du Statut du Corps commun d'inspection, après avoir consulté le groupe régional concerné, j'ai prié le Japon de proposer un candidat pour pourvoir le siège devenu vacant.

Je rappelle aux membres que, conformément à la résolution 59/267, en date du 23 décembre 2004, il importe que le candidat ait de l'expérience dans au moins l'un des domaines suivants : contrôle, audit, inspection, investigation, évaluation, finances, évaluation de projets, évaluation de programmes, gestion des ressources humaines, gestion, administration publique, suivi et exécution des programmes, et qu'il connaisse le système des Nations Unies et son rôle dans les relations internationales.

Comme l'indique également le document A/71/1018, suite aux consultations tenues en application du paragraphe 2 de l'article 3 du Statut du Corps commun d'inspection, notamment avec la Présidente du Conseil économique et social et avec le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, je présente à l'Assemblée la candidature de M^{me} Keiko Kamioka, du Japon, à un siège de e membre du Corps commun d'inspection pour un mandat de deux ans débutant le 1^{er} janvier 2018 et venant à échéance le 31 décembre 2019.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite nommer cette candidate?

Il en est ainsi décidé.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en ainsi terminé avec son examen du point 115 h) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 123 de l'ordre du jour (suite)

Renforcement du système des Nations Unies

b) Rôle central du système des Nations Unies dans la gouvernance mondiale

Projet de résolution (A/71/L.90)

La Présidente par intérim (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Équateur, qui va présenter le projet de résolution A/71/L.90.

M. Viera Salazar (Équateur) (parle en espagnol) : J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, le projet de résolution intitulé « Les Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale », publié sous la cote A/71/L.90.

Le Groupe des 77 et de la Chine réitère la nécessité d'aborder le règlement des problèmes mondiaux de manière multilatérale, ouverte, transparente et efficace. Voilà pourquoi nous présentons aujourd'hui ce projet de résolution, qui réaffirme le rôle central des Nations Unies dans ce domaine en tant que tribune intergouvernementale pour un dialogue universel et la recherche d'un consensus sur les problèmes mondiaux.

Dans ce projet de résolution, l'Assemblée générale réaffirme aussi la valeur du multilatéralisme pour le système commercial mondial et l'engagement qu'elle a pris de mettre en place un système

commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable qui, sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), favorise la croissance, le développement durable et la création d'emplois dans tous les secteurs. Elle affirme aussi attendre avec intérêt la onzième Conférence ministérielle de l'OMC, qui doit se tenir à Buenos Aires du 10 au 13 décembre 2017, ainsi que ses conclusions. Elle réaffirme qu'il importe d'associer plus étroitement et plus largement les pays en développement à la prise des décisions et à la définition des normes économiques et financières au niveau international, et considère qu'il est important et utile que l'Organisation des Nations Unies, en particulier l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, poursuive ses échanges avec les instances, organisations et groupes internationaux ou régionaux traitant des questions mondiales qui intéressent la communauté internationale. Elle se félicite des échanges informels que l'Organisation des Nations Unies a l'habitude d'avoir avec les groupes intergouvernementaux qui font des recommandations ou prennent des décisions ayant une portée mondiale, notamment le Groupe des Vingt, dans le cadre des réunions informelles organisées à l'initiative de son propre président, et invite ce dernier à poursuivre cette pratique.

Enfin, elle décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-treizième session, au titre de la question intitulée « Renforcement du système des Nations Unies », la question subsidiaire intitulée « Rôle central du système des Nations Unies dans la gouvernance mondiale », qui fera ensuite l'objet d'un examen biennal.

Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, je remercie la délégation argentine des remarquables efforts qu'elles a déployés en tant que coordonnatrice du Groupe, et la délégation chilienne d'avoir facilité les consultations sur le projet de résolution, qu'elle a initialement déposé. Et je remercie toutes les délégations de leur engagement et de leur participation constructifs.

Enfin, nous demandons à l'Assemblée générale d'appuyer le texte du projet de résolution, qui réaffirme le rôle central de l'Assemblée générale dans la gouvernance économique mondiale et la place qu'elle occupe en tant que principal organe délibérant et directeur et instance représentative.

La Présidente par intérim (parle en anglais) : Avant de donner la parole aux délégations qui souhaitent intervenir au titre des explications de vote avant le vote,

je rappelle que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Kimmel (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous voudrions saisir cette occasion pour expliquer notre vote concernant le projet de résolution A/71/L.90 sur les Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale.

Nous voudrions souligner l'importance de l'appel du Secrétaire général à réformer l'Organisation des Nations Unies et, plus spécifiquement, à éliminer les doubles emplois et les chevauchements. Dès le début des négociations sur le projet de résolution, nous avons fait part de notre préoccupation au sujet du fait qu'il faisait double emploi, qu'il était chronophage et qu'il mobilisait inutilement les ressources de l'ONU, surtout que les questions qu'il aborde sont déjà traitées dans d'autres enceintes des Nations Unies. Dès le début, nous avons œuvré pour parvenir à un texte court et concis, et nous avons fait comprendre qu'il ne doit comporter aucune condition. Nous sommes déçus du résultat, et nous espérons que tous les États Membres répondront à l'appel du Secrétaire général demandant de rationaliser ces processus et qu'ils l'appuieront, de sorte que nous puissions nous consacrer aux questions de fond et éliminer les chevauchements et les redondances.

Nous ne pouvons accepter le langage utilisé dans le document, par lequel l'ONU exprime une opinion au sujet du travail de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui est indépendante des Nations Unies, et dont la composition, le mandat et le règlement intérieur diffèrent de ceux de l'ONU. Comme nous l'avons indiqué à plusieurs occasions, les États-Unis n'acceptent pas que des documents des Nations Unies parlent du travail en cours ou futur de l'OMC en vue de réinterpréter ses accords et règlements, ou abordent des questions qui relèvent du mandat et des processus indépendants de l'OMC.

S'agissant du paragraphe 4, l'ONU n'est pas la tribune appropriée pour discuter de la réforme des institutions de Bretton Woods. La réforme des structures de gouvernance, des quotas et des droits de vote de ces dernières est une question qui relève des organes de gouvernance internes de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Nous encourageons les pays à participer au dialogue sur la réforme par le biais de leur qualité de membres représentés dans ces institutions financières internationales.

Nous ne pouvons accepter le langage utilisé dans le projet de résolution appelant au renforcement du rôle de l'ONU dans la gouvernance économique mondiale, y compris dans ses échanges avec les institutions et forums indépendants. Nous n'appuyons aucun changement visant à renforcer ou à accroître la mission ou le rôle des Nations Unies à cet égard concernant la gouvernance économique. En outre, nous ne pensons pas que l'ONU est compétente pour évaluer le degré de cohérence et de compatibilité des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux, et nous ne pensons pas qu'elle ait un rôle à jouer ou un avis à donner sur cette question.

Les États-Unis appuient la pratique actuelle du dialogue et des échanges entre les Nations Unies et le Groupe des Vingt (G20). Nous voudrions préciser que l'ONU a régulièrement l'occasion de participer aux discussions du G20 en tant qu'organisation-partenaire invitée par les pays abritant les réunions du G20. Nous nous opposons à toute initiative appelant à une participation des Nations Unies au G20 au-delà des échanges actuels.

Enfin, l'appel demandant l'établissement d'un rapport qui ferait doublon avec d'autres efforts en cours des Nations Unies est inacceptable. Les États-Unis et d'autres États Membres ont toujours milité contre l'inclusion d'un tel langage, et nous sommes extrêmement déçus de voir que le texte final du projet de résolution le rétablisse. Nous insistons pour dire qu'il est plus judicieux de consacrer les ressources de l'ONU à des programmes ayant un effet sur les opérations sur le terrain et pour répondre aux besoins des populations sur le terrain plutôt qu'à des rapports qui ne feront que garnir les étagères et rester lettre morte. Suite aux nombreuses préoccupations que j'ai exprimées au sujet de ce projet de résolution, nous ne pourrions pas appuyer son adoption.

M. Marobe (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous sommes reconnaissants de l'occasion qui nous est donnée de prendre la parole au titre des explications de vote avant le vote. Nous remercions les délégations de argentine et chilienne de leurs rôles dans la coordination et la facilitation du projet de résolution A/71/L.90, intitulé « les Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale ».

L'Afrique du Sud appuie toutes les initiatives visant à renforcer le système des Nations Unies et son rôle central dans le multilatéralisme. C'est là le principal moyen de promouvoir le programme de développement

mondial, de lutter contre le sous-développement et d'éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions. Le projet de résolution souligne succinctement toutes ces questions dans son affirmation de l'importance des Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale, en particulier dans le cadre de l'Assemblée générale.

Il convient également de garder à l'esprit que ce qui est souligné dans ce projet de résolution est conforme à la Charte des Nations Unies. En outre, il s'inscrit dans un dialogue mondial important qui vise à garantir que tous les pays bénéficient d'un accès sans entrave à ce discours multilatéral en vue d'échanger des idées et des informations sur la manière de démocratiser la gouvernance économique mondiale. Il est de la plus haute importance que les États Membres unissent leurs efforts pour atteindre les objectifs de développement durable, ce qui nécessitera des moyens de mise en œuvre consolidés et un partenariat mondial redynamisé en faveur du développement durable. Il s'agit notamment de l'appel lancé par le Président de l'Assemblée générale à ce qu'une dynamique se crée autour de la mise en œuvre des 17 objectifs de développement durable, dont nous avons eu l'occasion de débattre lors du laboratoire de financement de haut niveau des objectifs de développement durable au début de cette année.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui reflète les principaux domaines de la gouvernance économique mondiale dans l'esprit de la solidarité mondiale, qui profite à tous les pays. Le texte réaffirme, entre autres, la place centrale que l'Assemblée générale occupe en tant que principal organe délibérant et directeur et instance représentative de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que le rôle que lui confère la Charte pour les questions mondiales intéressant la communauté internationale, et qu'il importe d'associer plus étroitement et plus largement les pays en développement à la prise des décisions, ce qui reste très critique.

En outre, le projet de résolution souligne la nécessité d'une marge de manœuvre décisionnelle et de réflexion sur les questions de gouvernance économique ainsi que la nécessité de continuer de lutter contre les effets de la crise financière mondiale de 2008 de manière à éviter qu'elle se reproduise. En s'engageant à défendre les idéaux du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les États Membres ont *ipso facto* promis d'apporter l'appui nécessaire à une croissance

économique soutenue, partagée et équitable qui profite à tous les pays.

Pour terminer, l'Afrique du Sud voudrait demander à tous les États Membres d'appuyer le caractère mondial du mandat et des aspirations de ce projet de résolution. C'est une étape importante pour évaluer les progrès accomplis dans la réduction de l'écart de développement entre le monde du Nord et le monde du Sud.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote avant le vote.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/71/L.90 intitulé « Les Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale ».

Je donne maintenant la parole à la représentante du Secrétariat.

M^{me} de Miranda (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que depuis le dépôt du projet de résolution A/71/L.90, la République populaire démocratique de Corée a indiqué son souhait de s'en porter coauteur.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bhoutan, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cabo Verde, Cambodge, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Éthiopie, Fédération de Russie, Gabon, Guatemala, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Kenya, Liban, Liechtenstein, Madagascar, Maldives, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sierra

Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zimbabwe

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Israël

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Ukraine

Par 86 voix contre 2, avec 42 abstentions, le projet de résolution A/71/L.90 est adopté (résolution 71/327).

[Les délégations de l'État plurinational de Bolivie et de la Malaisie ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.]

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) :

Avant de donner la parole aux délégations au titre des explications de vote, je rappelle que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M^{me} Lind (Estonie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. L'Australie et le Canada s'associent à cette déclaration.

L'Union européenne est attachée à un ordre mondial fondé sur le droit international, notamment les principes de la Charte des Nations Unies, qui garantit la paix, les droits de l'homme, le développement durable et l'accès durable à l'indivis mondial. L'Union européenne œuvrera en faveur d'une Organisation des Nations Unies forte qui soit le socle d'un ordre multilatéral fondé sur des règles, et élaborera des réponses coordonnées au niveau mondial avec les organisations internationales et régionales, les États et les acteurs non étatiques.

L'Union européenne déplore vivement le processus par lequel le texte dont nous sommes saisis aujourd'hui a été élaboré. Non seulement la première

mouture du projet de résolution intitulé « Les Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale », a été présentée tardivement au cours de la session, mais certaines délégations ont également été réticentes à refléter adéquatement l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba et de l'Accord de Paris, qui ont été adoptés depuis l'adoption de la dernière résolution sur la question, la résolution 67/289). L'Union européenne était néanmoins disposée à parvenir à un compromis sur le projet final du facilitateur et à tenir compte des préoccupations de certaines délégations. Nous regrettons qu'une délégation n'ait pas été en mesure de se joindre au consensus sur ce texte. Bien que nous respectons la décision du facilitateur de ne pas présenter son texte en l'absence de consensus, nous protestons vigoureusement contre la présentation d'un texte qui reflète les vues d'un groupe de pays, qui n'a pas fait consensus au cours de la période de facilitation et sur lequel l'Union européenne avait exprimé un certain nombre de préoccupations, concernant notamment le langage non consensuel et la répétition d'autres textes adoptés par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social.

En outre, ce texte a été présenté sans précisions préalables sur ses éventuelles incidences budgétaires. Compte tenu de notre attachement à une gouvernance mondiale efficace, les États membres de l'Union européenne ont décidé de s'abstenir en dépit de nos vives réserves quant au processus. L'Union européenne et ses États membres continueront de réserver toutes leurs options concernant des propositions sur lesquelles nous ne sommes pas parvenus à un consensus. Je demande dès lors que la présente déclaration figure dans le procès-verbal de la séance.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) :

Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote.

Nous allons à présent écouter les déclarations après l'adoption de la résolution.

M. Teo (Singapour) (*parle en anglais*) : Singapour est profondément déçue qu'un consensus n'ait pas été atteint cette année sur le projet de résolution intitulé « Les Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale ». Cette résolution a bénéficié d'un solide soutien financier transrégional et d'une adoption par consensus depuis qu'elle a été présentée pour la première fois par le Chili au cours de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale. Le fait de

voir aujourd'hui les pays s'écarter de cette tradition devrait être une source de graves inquiétudes pour nous tous. Les problèmes mondiaux exigent des solutions mondiales. L'ONU est la seule instance mondiale avec une participation universelle et une légitimité incontestée. Les mesures prises par le Groupe des Vingt (G20) et d'autres institutions internationales et groupes informels compétents doivent compléter et renforcer le système des Nations Unies, en particulier parce que nous avons pour objectif de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable.

Le renforcement des relations entre l'ONU et le G20 est essentiel à l'amélioration de la gouvernance économique mondiale. Bien que le G20 comprenne les marchés développés et émergents les plus importants au monde, les conclusions du G20 doivent bénéficier de l'appui de pays qui ne sont pas membres du G20 pour être mises en œuvre efficacement et à l'échelle mondiale. Il est donc important que le G20 établisse des contacts avec l'Organisation des Nations Unies par des voies plus institutionnalisées, prévisibles et régulières. À cet égard, Singapour se félicite de l'attention que le G20 a accordée au Programme 2030, ainsi que des pratiques adoptées par les présidents du G20, qui visent à renforcer leur collaboration avec l'Organisation des Nations Unies. Ces pratiques sont notamment celles d'inviter le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à participer aux sommets du G20 et de tenir des réunions d'information et des consultations avec les membres de l'ONU.

Il faut faire fond sur ces bonnes pratiques. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 énonce des objectifs ambitieux. Si nous voulons réussir et atteindre ces objectifs, il faut que tous les acteurs pertinents en matière de gouvernance économique mondiale, notamment les institutions de Bretton Woods, les commissions et institutions financières régionales, d'autres groupes informels et le G-20 collaborent de manière cohérente avec l'ONU pour répondre aux besoins de tous les pays, y compris les pays en développement. La résolution que nous avons adoptée aujourd'hui met en exergue ce point essentiel. C'est pourquoi nous avons rejoint d'autres pays à l'appui de la résolution et de ses objectifs.

M. Sparber (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Le Liechtenstein a voté pour la résolution 71/327, intitulée « Les Nations Unies dans la gouvernance économique

mondiale », pour les mêmes raisons que celles que vient d'énoncer avec éloquence le représentant de Singapour.

Le Liechtenstein est attaché de longue date au renforcement de l'ONU, instance multilatérale ouverte et transparente dotée de la légitimité nécessaire pour prendre des décisions ayant des répercussions mondiales. Pour mettre effectivement en œuvre nos objectifs collectifs, en particulier ceux qui figurent dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, la coopération entre tous les acteurs compétents est essentielle. Bien que l'ONU soit la mieux placée pour canaliser et réunir ces différents efforts en une action cohérente, contribuer à galvaniser cette coopération et à renforcer l'ONU, la plus importante des instances multilatérales, est la mission du Groupe pour la gouvernance mondiale, dont le Liechtenstein est fier d'être membre. Mon pays continuera de promouvoir le rôle de l'ONU dans la gouvernance mondiale, par le truchement du Groupe pour la gouvernance mondiale et au-delà.

Enfin, je tiens également à dire que le Liechtenstein espère que le consensus réuni par le passé sur cette question importante pourra être retrouvé à l'avenir.

M. Matsuhaga (Japon) (*parle en anglais*) : Pour commencer, le Japon tient à faire part de sa gratitude au facilitateur de la résolution 71/327, le représentant du Chili, pour les efforts inlassables qu'il a déployés afin de forger un consensus. Cela étant, nous nous devons de souligner certains points qui ont conduit à l'absence de consensus et à notre abstention dans le vote.

Premièrement, le calendrier des négociations était véritablement problématique. Des négociations rigoureuses avaient eu lieu autour des conclusions du Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement en mai, et nous avions déjà, à la mi-mai, entamé des négociations très tendues autour de la Déclaration ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable. C'est dans ces conditions que les négociations sur le texte dont nous sommes saisis ont commencé. Elles auraient pu commencer beaucoup plus tôt, dès janvier ou février même, mais cela n'a pas été le cas. Par conséquent, c'est sous une très grande pression que nous avons dû négocier ce texte.

Deuxièmement, de notre point de vue, ces négociations faisaient réellement double emploi. La plupart des éléments de la résolution étaient déjà en cours

de négociation dans le cadre du Forum sur le suivi du financement du développement. Pour mieux rationaliser nos travaux, nous aurions pu choisir d'examiner tous les éléments de la présente résolution durant les négociations dudit Forum, ce qui nous aurait permis de retirer entièrement cette résolution de l'ordre du jour. En outre, aucun des arguments que nous avons entendus ne nous ont convaincus qu'il fallait rendre cette résolution bisannuelle. En l'absence d'éléments idoines, nous ne sommes pas en mesure d'accepter que cette résolution devienne bisannuelle.

Troisièmement, comme nous ne sommes pas parvenus à un consensus, nous avons proposé que le facilitateur reporte les négociations à la prochaine session de l'Assemblée générale. Il est vraiment dommage que cette option n'ait pas du tout été envisagée. Il est regrettable que nous n'ayons reçu aucune information relative au budget-programme. Nous ne pouvons pas accepter les incidences sur le budget-programme sans suivre la procédure établie. Dans le but de promouvoir activement la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, nous devons harmoniser et rationaliser nos travaux dans la perspective d'en améliorer la mise en œuvre sur le terrain. Le Japon s'engage à apporter une contribution constructive dans ce sens.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur ce point de l'ordre du jour.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 123 b) et du point 123 de l'ordre du jour pris dans son ensemble?

Il en est ainsi décidé.

Point 125 de l'ordre du jour (*suite*)

Multilinguisme

Projet de résolution (A/71/L.86)

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Burkina Faso, qui va présenter le projet de résolution A/71/L.86.

M. Tiare (Burkina Faso) : Deux ans jour pour jour après l'adoption de la précédente résolution sur le multilinguisme (résolution 69/324), j'ai l'honneur de présenter, au nom de ses coauteurs, le projet de résolution A/71/L.86, du même intitulé, objet du point 125 de l'ordre du jour de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

L'accès à l'information a toujours fait partie des choix stratégiques dans la vie des sociétés et des institutions. Ce n'est donc pas un hasard si les Nations Unies en ont fait un pilier fondamental de leur action. En effet, pour une organisation de la taille des Nations Unies, la prise en compte de la diversité linguistique sonne comme un impératif pour permettre aux messages et idéaux véhiculés d'être bien perçus et compris par tous les peuples du monde. Ainsi, le projet de résolution dont nous sommes saisis nous rappelle la place de choix qui revient au multilinguisme dans la construction d'un monde conforme aux idéaux au nom desquels l'Organisation fut créée – un monde résolument tourné vers la paix, la justice et la liberté. Pour faire écho à ces idéaux, la promotion et le renforcement de la parité entre les six langues officielles, ainsi que la reconnaissance de l'importance des langues non officielles, doivent constamment retenir notre attention.

Le texte de cette année se félicite des initiatives prises par le Secrétariat, sous la direction de la Coordinatrice pour le multilinguisme, pour sensibiliser l'ensemble des bureaux et départements du Secrétariat à l'importance du multilinguisme dans leurs activités quotidiennes et les faire adhérer aux efforts en cours dans ce domaine. Afin de permettre de poursuivre ces initiatives, le texte propose que soit approuvé le projet de mandat du Coordonnateur pour le multilinguisme. Par ailleurs, le projet de résolution note le rôle essentiel que joue le Département de l'information, et souligne l'importance de s'assurer que tous les documents de l'ONU soient publiés et accessibles dans les six langues officielles, notamment à travers les sites Web de l'Organisation.

Le texte rappelle également que, dans certains domaines de l'action de l'ONU, tels que la question des achats ou les appels d'offres, la limitation de la documentation dans certaines langues ne permet pas une plus grande participation des acteurs et prestataires, singulièrement dans les missions de terrain. En outre, le texte de cette année revient sur le dispositif de la mobilité et salue à cet égard l'invitation faite par le Secrétaire général à toutes les entités du Secrétariat de faire l'inventaire des compétences linguistiques du personnel. Le présent texte note également avec préoccupation que certains manuels de recrutement, en particulier le manuel du candidat, continuent de n'être disponibles que dans une seule langue, et prend note des réformes en cours afin de s'assurer que les attentes en matière linguistique soient bien prises en compte dans le processus de recrutement du personnel.

Enfin, ce projet de résolution sur le multilinguisme étant la toute première après l'adoption des objectifs de développement durable, le texte salue les efforts déjà entrepris par le Secrétariat pour rendre accessibles au plus grand nombre l'information, l'assistance technique et les documents de renforcement des capacités conçus dans le cadre de la mise en place du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et l'invite à poursuivre ces efforts.

Je voudrais terminer mon propos en exprimant la profonde gratitude du Burkina Faso à toutes les délégations qui ont activement pris part à l'élaboration de ce projet de résolution et dont l'esprit de solidarité et de consensus permettront, j'ose l'espérer, son adoption par consensus.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/71/L.86, intitulé « Multilinguisme ».

Je donne la parole à la représentante du Secrétariat.

M^{me} de Miranda (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais annoncer que, depuis le dépôt du projet de résolution, outre les délégations énumérées dans le document A/71/L.86, les pays suivants s'en également sont portés coauteurs : Andorre, Argentine, Arménie, Autriche, Belgique, Brésil, Cameroun, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Djibouti, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, Gabon, Grèce, Guatemala, Guinée équatoriale, Haïti, Honduras, Hongrie, Indonésie, Iraq, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Maroc, Mauritanie, Mexique, Monaco, Nicaragua, Niger, Norvège, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Sénégal, Slovaquie, Thaïlande, Tunisie, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du).

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/71/L.86?

Le projet de résolution A/71/L.86 est adopté (résolution 71/328).

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante d'Israël au titre des explications de position sur la résolution qui vient d'être adoptée.

M^{me} Shilo (Israël) (*parle en anglais*) : Comme nous le savons, une langue n'est pas simplement une langue. Il s'agit d'un élément essentiel de notre identité.

C'est une culture, un mode de vie. Martin Buber, un philosophe juif du XX^e siècle, disait un jour qu'il est essentiel de « commencer par soi, mais non [de] finir par soi ». Afin de finir par l'autre et non pas par soi, nous devons utiliser les idéaux du multilinguisme.

Qu'est-ce que cela signifie au juste? Cela signifie qu'il faut dialoguer. Le dialogue permet aux personnes d'horizons, de perspectives et de visions du monde divers de collaborer et de s'apprécier les uns des autres. Le dialogue permet de dépasser mentalement les contraintes de notre propre esprit et de nous rapprocher d'une compréhension plus profonde et plus globale de l'autre.

Ici, à l'ONU, nous sommes le reflet de cette réalité du multilinguisme et du dialogue. Le multilinguisme permet non seulement la communication entre des États Membres d'une grande diversité linguistique, mais jette aussi des ponts entre nous. Nous devons le reconnaître et nous en féliciter. Le pont que le multilinguisme a contribué à créer entre les communautés locales et internationales est un pont dont nous nous sommes tous félicités à plusieurs reprises pendant notre carrière ici à l'ONU. Surtout, il a facilité le dialogue entre nous.

Lorsque l'écrivain égyptien Naguib Mahfouz s'est vu décerner le prix Nobel de littérature en 1988, il a déclaré :

« Le monde arabe a aussi remporté ce prix Nobel avec moi. Je crois que les portes du monde se sont ouvertes et que dorénavant, les personnes cultivées tiendront compte également de la littérature arabe. Nous méritons cette reconnaissance. »

Mahfouz souligne que le fait d'embrasser le multilinguisme, en particulier la traduction de son œuvre en différentes langues, y compris l'hébreu, nous permet de reconnaître et d'apprécier les éléments essentiels de cultures différentes.

En Israël, non seulement nous apprécions le multilinguisme, nous l'incarnons. L'hébreu, l'arabe et l'anglais ne sont pas les seules langues que l'on entend en Israël, loin s'en faut. Dans le domaine public, tous les signaux, notamment les panneaux de signalisation routière, les publications officielles et les sites Web du Gouvernement sont disponibles dans ces trois langues. Au cours des décennies, Israël a absorbé des vagues d'immigrants. Nous avons accueilli des personnes venant d'Europe de l'Ouest et de l'Est, d'Amérique du Nord et du Sud, d'Afrique et du Moyen-Orient. Nous

croions fermement en la promotion et la préservation des différentes langues qu'elles ont apportées avec elles en Israël.

Le caractère multiculturel de la société israélienne est transposé dans notre système éducatif. Le système scolaire offre aux étudiants israéliens la possibilité d'étudier plusieurs autres langues en plus de l'hébreu, de l'arabe et de l'anglais, promouvant ainsi le multilinguisme. Ce ne sont là que quelques exemples de mesures prises par Israël pour intégrer les idéaux du multilinguisme. Continuons à faire de même ici à l'ONU. Faisons en sorte que ce qui est incompréhensible devienne compréhensible. Efforçons-nous de toucher non seulement les esprits de nos collègues, mais aussi leur personnalité, leur identité et leur cœur.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou, qui voudrait faire une déclaration après l'adoption de la résolution.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : C'est pour moi un honneur de prendre la parole au nom du Groupe des Amis de la langue espagnole au sein des Nations Unies, qui se compose de plus de 20 pays hispanophones sur trois continents et compte des groupes similaires à Genève et à Vienne. Le Pérou en assure actuellement la présidence.

Tout d'abord, nous voudrions remercier la délégation burkinabè, en sa qualité de facilitatrice de la résolution, de tous ses efforts, ainsi que toutes les délégations qui ont participé à ce processus de négociation complexe. Nous remercions également le Secrétariat de son soutien continu. En effet, il y a quatre mois, lors de la présentation du rapport du Secrétaire général au titre de ce point de l'ordre du jour (A/71/757), nous avons souligné dans cette salle (voir A/71/PV.82) l'importance du multilinguisme pour notre groupe ainsi que notre volonté d'œuvrer de manière constructive pour parvenir à une résolution plus robuste, plus cohérente et plus ambitieuse.

Aujourd'hui, nous estimons que le Groupe a contribué à la réalisation de cet objectif et, à cet égard, nous souhaitons dire notre satisfaction devant l'adoption de la résolution 71/328. Malgré la complexité propre à toute négociation, nous estimons que ce texte contient de nouveaux thèmes importants pour l'élaboration d'une politique efficace, coordonnée et intégrée du multilinguisme au sein du système des Nations Unies. En particulier, nous tenons à souligner trois éléments

dont nous nous félicitons qu'ils soient mis en exergue dans la résolution.

Le premier est le caractère opérationnel du multilinguisme, au-delà de sa dimension culturelle qui est également importante. À l'instar d'autres résolutions, on le reconnaît comme une valeur centrale de l'Organisation et comme un moyen d'améliorer son efficacité, sa productivité et sa transparence. De même, il est demandé au Secrétaire général d'inclure un indicateur relatif au multilinguisme dans les contrats de mission des hauts fonctionnaires.

Deuxièmement, le caractère transversal du multilinguisme dans le cadre des activités du système des Nations Unies, comme l'indique si bien le titre du chapitre VII, « Le multilinguisme au cœur des trois piliers de l'action de l'Organisation des Nations Unies » et l'inclusion des références au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Troisièmement, l'importance de disposer de plus amples informations et de données actualisées, par exemple en élaborant un modèle pour la collecte de données ventilées par langue et en faisant l'inventaire des compétences linguistiques du personnel du Secrétariat. Cet élément et d'autres sont des pas importants en vue de mettre en place un véritable système de travail multilingue, de façon coordonnée, dans l'ordre et avec cohérence, dans toutes les entités et à tous les niveaux du système des Nations Unies.

Toutefois, nous tenons à souligner que les négociations sur la résolution ont été complexes. Nous aurions souhaité que le texte contienne plus de références concrètes à d'autres sujets, notamment un chapitre consacré aux aspects relatifs au développement durable et la nécessité de traduire dans les six langues officielles certains documents qui ne sont actuellement disponibles qu'en une langue ou deux langues. Néanmoins, nous souhaitons également souligner que le Groupe a toujours maintenu un esprit constructif, a fait preuve de souplesse et s'est montré disposé à parvenir à un texte consensuel. Enfin, je voudrais réitérer notre plein engagement en faveur du multilinguisme et des activités du Secrétariat à cet égard. Le Groupe des Amis de la langue espagnole au sein des Nations Unies sera toujours à la disposition du Secrétariat.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 125 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 126 de l'ordre du jour (*suite*)

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres

h) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes

Projet de résolution (A/71/L.87)

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant d'Haïti, qui va présenter le projet de résolution A.71/L.87.

M. Régis (Haïti) : Au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/71/L.87, intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes », dans le cadre du point 126 h) de l'ordre du jour de la soixante-onzième session de l'Assemblée générale.

Depuis le dépôt du projet de résolution, les États suivants se sont joints à la liste des coauteurs : Belize, Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Brésil, Cabo Verde, Canada, Danemark, République dominicaine, Équateur, Guinée équatoriale, Grenade, Israël, Jamaïque, Kazakhstan, Nauru, Nicaragua, Trinité-et-Tobago, Sainte-Lucie et Haïti.

Ce projet de résolution reflète les valeurs que nous partageons, la compréhension commune que nous avons des défis majeurs à relever et la disponibilité sans faille de la CARICOM sur l'ensemble des grands dossiers internationaux. Ce texte témoigne également de la ferme volonté de la CARICOM de poursuivre et de renforcer la coopération avec l'Organisation des Nations Unies dans la réalisation et l'accomplissement des 17 objectifs de développement durable et des 169 cibles. Une coopération qui se veut étroite, forte et riche pour un monde meilleur. Le projet de résolution souligne la mobilisation de la CARICOM en faveur de l'énergie propre et durable pour tous, de l'autonomisation des femmes et des filles, de l'éducation et de la formation, du maintien de la paix, du renforcement des capacités ainsi que dans le cadre de la lutte contre le choléra en Haïti et de son éradication et de la lutte contre les maladies non transmissibles. Ce texte encourage enfin l'engagement continu des pays membres de la CARICOM à lutter contre le financement du terrorisme et le blanchiment des capitaux face à la menace du désengagement face aux risques qui pèse sur nos systèmes bancaires et financiers. Ce projet de résolution est le reflet des efforts portés par la CARICOM et l'ONU pour des actions mieux coordonnées et porteuses de solutions et de résultats toujours plus concrets pour les populations.

Je profite donc de cette occasion pour exprimer de façon toute particulière mon immense gratitude à la délégation guyanienne pour son rôle de co-facilitateur de ce projet de résolution. Sa disponibilité constante et son engagement de tous les instants ont contribué formidablement au large soutien qui renforcera la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la CARICOM. Je souhaite également exprimer ma profonde gratitude à toutes les délégations et à tous les États Membres des Nations Unies, qui ont pris part active à l'élaboration de ce projet de résolution, et dont l'esprit de solidarité et de consensus permettront, j'ose l'espérer, son adoption par consensus. Je vous confirme ainsi l'entière disponibilité de la CARICOM à œuvrer au renforcement continu de cette coopération.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/71/L.87, intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes ».

Je donne maintenant la parole à la représentante du Secrétariat.

M^{me} Ochalik (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je tiens à signaler que, depuis le dépôt du projet de résolution A/71/L.87, en plus des pays énumérés dans le document, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Antigua-et-Barbuda, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Brésil, Cabo Verde, Cameroun, Canada, Danemark, Dominique, Équateur, Estonie, Grèce, Grenade, Guinée équatoriale, Haïti, Indonésie, Israël, Italie, Jamaïque, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Maldives, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Nicaragua, Norvège, Panama, Portugal, République dominicaine, Roumanie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Singapour, Trinité-et-Tobago, Turquie, Venezuela (République bolivarienne du) et Zimbabwe.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution A/71/L.87?

Le projet de résolution A/71/L.87 est adopté (résolution 71/329).

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de position, je rappelle aux délégations que les explications de position sont limitées à 10 minutes

et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Lawrence (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à dire que nos pensées accompagnent les pays des Caraïbes qui ont récemment subi la dévastation causée par l'ouragan Irma.

Les États-Unis apprécient à leur vaste valeur les efforts de bonne foi déployés dans le cadre des négociations sur la résolution 71/329, sur la coopération entre l'ONU et la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Nous reconnaissons et appuyons la mission globale de la CARICOM, qui consiste à collaborer avec l'ONU pour remédier aux problèmes majeurs de pauvreté et de développement auxquels sont en proie les Caraïbes et s'attaquer à la marginalisation dont elles font l'objet sur la scène internationale. Les États-Unis restent déterminés à renforcer et à élargir les réussites de la CARICOM.

Si nous appuyons les efforts que déploie la CARICOM pour maintenir une collaboration régulière, nous saisissons cette occasion pour apporter quelques précisions importantes sur la résolution et souligner que ce document non contraignant ne crée pas de droits ni d'obligations en vertu du droit international. En outre, les résultats et indicateurs mentionnés dans la résolution doivent être mis en œuvre et appliqués sur la base du volontariat tout en respectant les droits et obligations des États au regard du droit international. Aucun aspect de ces résultats ou indicateurs, notamment ce qui est considéré comme décidé, ne crée de droits ni d'obligations pour les États en vertu du droit international ou ne les modifie.

Les États-Unis ont toujours soutenu publiquement que la question de l'accès aux services bancaires, notamment les correspondants bancaires et l'atténuation des risques, doit être réglée dans le cadre des dialogues existants et en cours dans les enceintes appropriées, notamment le Groupe d'action financière, le Groupe de coordination de la correspondance bancaire du Conseil de stabilité financière et le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Les États-Unis notent que nous manquons de preuves pour confirmer que les modifications de l'accès aux relations de correspondance bancaire ont une incidence sur la stabilité financière et la performance économique mondiales. Les États-Unis reconnaissent en outre qu'il importe de suivre la situation de nos partenaires caribéens, en particulier en continuant de collecter des données plus précises en ce qui

concerne les modifications de l'accès aux systèmes bancaires internationaux.

S'agissant du financement du développement à des conditions préférentielles, l'ONU estime que les institutions telles que les banques multilatérales de développement doivent allouer leurs fonds limités y afférents aux pays les plus pauvres et les moins solvables et que l'accès des pays au financement à des conditions préférentielles doit diminuer au fur et à mesure que leurs revenus augmentent. Plutôt que d'essayer de préserver l'accès au financement à des conditions préférentielles, en appliquant leurs politiques de reclassement les banques multilatérales de développement doivent viser à faciliter la transition de l'assistance à des conditions préférentielles et à trouver des moyens d'aider les pays reclassés, dans les Caraïbes et ailleurs, à éviter une baisse trop importante des ressources consacrées au financement du développement. Avec ces précisions, nous nous associons au consensus sur la résolution.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 126 h) de l'ordre du jour et du point 126 de l'ordre du jour pris dans son ensemble?

Il en est ainsi décidé.

Programme de travail

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je rappelle aux délégations que les points de l'ordre du jour ci-après, qui ont été examinés lors de séances antérieures, restent à l'examen pendant la soixante et onzième session de l'Assemblée générale : les points 9, 14, 19, 19 h), 20, 29, 34, 35, 51, 61, 68, 68 b), 69, 69 a) à d), 73, 110, 112, 114, 114 a), 115, 115 a), b), d), g), j), 117, 124, 127 à 135, 137 à 154 et 156 à 164.

Comme les membres le savent, ces points sont inscrits à l'ordre du jour provisoire de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale, à l'exception de l'alinéa d) du point 69 de l'ordre du jour, intitulé « Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl »; de l'alinéa j) du point 115 de l'ordre du jour, intitulé « Confirmation de la nomination de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement »; du point 142 de l'ordre du jour, intitulé « Régime des pensions des Nations Unies »; et du point 146 de l'ordre du jour, intitulé « Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes

accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994 ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite inscrire les points 9, 14, 19, 19 h), 20, 29, 34, 35, 51, 61, 68, 68 b), 69, 69 a) à c), 73, 110, 112, 114, 114 a), 115, 115 a), 115 b), 115 d), 115 g), 117, 124, 127 à 130, 132 à 135, 137 à 141, 143 à 145, 147 à 154 et 156 à 164 à l'ordre du jour provisoire de la soixante-douzième session?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) :

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen des points 9, 14, 19, 19 h), 20, 29, 34, 35, 51, 61, 68, 68 b), 69, 69 a) à d), 73, 110, 112, 114, 114 a), 115, 115 a), 115 b), 115 d), 115 g), 115 j), 117, 124, 127 à 135, 137 à 154 et 156 à 164 de l'ordre du jour à la présente session?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 11 h 50.